

Communiqué de presse

Un nouveau mandat de 3 ans pour Manuelle Vertot, déontologue de l'Anses

Manuelle Vertot, déontologue de l'Anses, a été renouvelée dans ses fonctions pour un mandat de trois ans sur décision du directeur général, Roger Genet. Manuelle Vertot avait été nommée déontologue en 2016. L'agence lui renouvelle sa confiance au vu des réalisations accomplies pendant son premier mandat.

Directrice des affaires juridiques à l'Anses, Manuelle Vertot a été renouvelée, le 16 octobre dernier, dans ses missions de déontologue jusqu'en octobre 2022 par le directeur général de l'Anses, Roger Genet.

Le déontologue est chargé, conformément aux dispositions de la loi du 26 janvier 2016 de modernisation du système de santé, de veiller au respect des obligations de prévention des conflits d'intérêts au sein des organismes publics. Il veille au recueil des déclarations publiques d'intérêts et à la mise en œuvre des mesures de gestion qui peuvent en découler.

Pour apporter une expertise scientifique indépendante de tout intérêt particulier, l'Anses s'appuie notamment sur un dispositif rigoureux en matière de déontologie.

Manuelle Vertot s'est attachée, durant son premier mandat de 2016 à 2019, à renforcer le cadre déontologique de l'Anses, garant de la transparence et de l'indépendance de l'expertise scientifique de l'Agence.

La déontologue a notamment œuvré à l'adoption d'un guide d'analyse des liens d'intérêts, au renforcement de la traçabilité de l'analyse des déclarations publiques d'intérêt et à la mise en place d'audits des déclarations de liens d'intérêt. Ces réalisations contribuent à la transparence des processus de l'agence et au renforcement de son cadre déontologique.

Pour Manuelle Vertot *« la crédibilité et l'excellence scientifique de l'Anses reposent sur un cadre déontologique solide et exigeant. La poursuite de ma mission permettra de consolider l'ensemble des moyens mis en œuvre afin de prévenir les éventuels risques de conflit d'intérêt et ainsi concilier les exigences de compétence et d'indépendance de l'Agence. »*

Outre une parfaite connaissance de la législation et de la jurisprudence en matière de déontologie, Manuelle Vertot est titulaire d'un DEA de droit privé et d'un Certificat d'aptitude à la profession d'avocat.